

# Inscription Scolaire 2018-2019



VILLE  
de  
*Calais*

Cadre réservé à l'Administration

Secteur :

N° de saisie :

Direction Générale Adjointe « Education »  
Département Scolarité et Activités Périscolaires  
Pôle Vie Scolaire et Périscolaire  
☎ : 03.21.46.63.51 ☎ : 03.21.46.63.50

## Ecoles Maternelles Publiques

### Enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ... / ... / ..... à ..... Sexe :  Masculin  Féminin

Adresse de l'enfant : .....

Bât ..... Appt : ..... Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Si votre enfant est déjà scolarisé, précisez l'école fréquentée en 2017-2018 : .....

Ecole maternelle demandée :

(en fonction de la sectorisation en vigueur)

### Composition de la famille

Marié(e)  Célibataire  Concubinage  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  Pacsé(e)

### Parents

Nom du père : .....

Nom de la mère : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse (si différente de l'enfant) : .....

Adresse (si différente de l'enfant) : .....

.....

.....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

N° Téléphone (obligatoire) :

N° Téléphone (obligatoire) :

☎ fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

☎ fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

📞 portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

📞 portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Frères et sœurs scolarisés au même domicile en 2017-2018 (en maternelle et/ou en élémentaire) :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Classe	Nom de l'établissement
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Je soussigné (père, mère ou représentant légal \*) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements pour l'inscription de ma fille ou de mon fils. (\*) Rayer les mentions inutiles

Date :  
Nom et Prénom :  
Signature :

Pour les enfants nés en 2016, la demande d'inscription sera retenue en fonction des places disponibles.

Liste des pièces à fournir : voir au verso



Liste des pièces à fournir pour toute inscription

**IMPORTANT : La demande d'inscription ne pourra être retenue QUE SI le dossier est COMPLET.**

Une lettre d'affectation vous sera envoyée ultérieurement afin que vous puissiez procéder aux formalités définitives d'inscription auprès de l'école maternelle dans laquelle votre enfant sera scolarisé.

**Locataire ou Propriétaire :**

Fournir **au choix** une photocopie de :

- Quittance de loyer (sauf propriétaire)
- Ou** Facture de téléphone **fixe** ou de portable
- Ou** Factures d'Eau, EDF, GDF



☞ Ces justificatifs devront dater de moins de 3 mois.

☞ Si vous faites appel à des prélèvements mensuels, fournir une attestation d'abonnement (Téléphone, Eau, EDF, GDF par exemple) **en cours**.

**Hébergement**

L'Attestation d'Hébergement sur l'honneur est disponible au Pôle Enseignement. Elle sera à compléter et à rendre signée par l'hébergeant et la famille hébergée, avec les justificatifs mentionnés sur cet imprimé

**Divorce ou Séparation**

- **Avec jugement** : fournir la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant (\*en cas de garde alternée fournir une lettre établie conjointement entre les parents en indiquant l'établissement scolaire choisi).
- **Si jugement en cours, ou séparation à l'amiable** remplir attestation de résidence disponible au Pôle Enseignement et fournir selon les cas le justificatif mentionné sur cet imprimé.
- **Garde alternée sans jugement** fournir une lettre établie conjointement entre les parents en indiquant l'établissement scolaire choisi.

Si vous êtes en attente du jugement, vous produirez dès que possible la décision du Tribunal.

**Autres situations**

Unité Localisée Inclusion Scolaire (ULIS) : l'admission d'un enfant dans ces classes est décidée par l'Éducation Nationale. Vous devez prendre contact avec l'Inspection de l'Éducation Nationale A.S.H – 31 bis rue du Canada – 62100 CALAIS – ☎ : 03.21.36.12.16.. **Ces inscriptions ne relèvent pas de la compétence communale.**

**REMARQUES :** *Aucune inscription n'est effectuée en cours d'année sauf en cas de déménagement. Le cas des familles dont le(s) enfant(s) sont inscrits sur une liste d'attente sera examiné courant Juin, puis à la rentrée et ce jusqu'au 31 Décembre 2018.*

**Vaccinations**

 **Le relevé vaccinal est obligatoire pour toute rentrée scolaire → Vous présenter s'il vous plaît à l'Unité Vaccination 20 Quai de la Gendarmerie ☎ : 03.21.46.20.17 – Muni du carnet de santé de l'enfant**

Article 441-7 du code pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait:

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".